

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° DN191

présenté par

M. Larsonneur, M. Kervran, Mme Le Hénanff et M. Favennec-Bécot

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

À la deuxième phrase de l'alinéa 47, après le mot :

« communications »,

insérer les mots :

« terrestres, air-air et spatiales ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le rapport annexé en incluant tous types de communications, qu'elles soient terrestres, air-air ou spatiales parmi celles qui seront mises à disposition de nos forces de souveraineté.